

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Manche

# Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (AESH)

## Quelle que soit la situation de handicap, il est important de :

- Toujours prendre ses directives auprès de l'enseignant en charge de la classe (connaître à l'avance le travail qui va être demandé à l'élève à accompagner, définir les missions d'accompagnement...),
- Collaborer avec l'enseignant pour la préparation matérielle des séances (utilisation de gommettes, de pictogrammes, faire des photocopies, agrandir des supports...),
- Observer l'élève en situation d'apprentissage pour retransmettre à l'enseignant les informations nécessaires à l'adaptation et/ou l'élaboration des supports pédagogique
- Différer sa prise de parole quand l'enseignant s'exprime (consignes, ...) et chuchoter ensuite...

#### Tâches principales demandées aux AESH pendant les temps d'enseignement (non exhaustif) :

- -Aide à l'installation de l'élève dans les conditions de sécurité et de confort,
- -Participation à l'organisation matérielle et pédagogique de certaines activités,
- -Aide spécifique dans les matières où les manipulations ne peuvent être réalisées par l'élève,
- -Répétition et/ou reformulation des consignes (relayer les discours et les actions de l'enseignant),
- -Incitation à lever la main si l'élève ne comprend pas ou s'il veut participer,
- -Aide à la prise de notes/Faciliter l'autonomie et l'organisation de l'élève à « son poste de travail »,
- -Soutien au maintien de l'attention et de la concentration,
- -Soutien dans l'utilisation des aides techniques (outils de suppléance, ordinateurs...),
- -Accompagnement lors des activités physiques et sportives (ou de motricité),
- -Accompagnement en situation d'évaluation (des acquis scolaires) ...

## Tâches principales demandées aux AESH en dehors des temps d'enseignement (non exhaustif) :

- -Aide aux prises de repères et aux déplacements dans l'établissement,
- -Aide à la socialisation (améliorer la relation aux autres...), accompagnement en récréation,
- -Accompagnement lors des sorties de classes journalières,
- -Accompagnement aux toilettes (jusqu'en CE1),
- -Accompagnement pendant les temps de repas (si notifié par la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)...

#### Il n'est pas dans les missions de l'AESH de (non exhaustif) :

- -Accompagner des élèves qui n'ont pas de notification d'accompagnement par un/une AESH,
- -Elaborer des démarches pédagogiques ou rechercher et proposer des supports pédagogiques,
- -Prendre en charge un groupe d'élèves (sauf les AESH collectives des dispositifs ULIS)
- -Se retrouver seul(e) lors de situations d'apprentissage, d'évaluation ou de crise, avec le ou les élèves qu'il/elle accompagne,
- -Être en lien direct avec les familles,
- -Accompagner les élèves sur des rendez-vous médicaux, des temps d'activités périscolaires...
- -Assurer des prises de médicaments ou des gestes médicaux (sauf notification PAI) ...